

# APPEL À PROJET

## Résidence de territoire Action Culturelle et Création

« Culture et Tourisme » dans le  
Parc naturel régional du Vercors  
2024/2025

Valorisation des transitions touristiques par une approche sensible



# Objectifs et cadre de la résidence

L'appel à projets Résidence de territoire « action culturelle et création » dans le Parc naturel régional (PNR) du Vercors est le fruit d'une concertation qui s'appuie sur les enjeux croisés et complémentaires des missions « Education, Culture et Participation Citoyenne » et « Accueil des publics et tourisme » du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors (SMPNRV).

Coordonné par le SMPNRV, il s'inscrit dans le périmètre du Parc naturel régional du Vercors et dans le programme d'action « Espace Valléen Vercors ». Il est soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Auvergne Rhône Alpes) et le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

**L'ambition première de cette première expérimentation de résidence de territoire « action culturelle et création » est la valorisation des transitions touristiques à l'œuvre sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors. Le projet artistique et culturel attendu doit permettre à la fois l'observation par une immersion dans ce territoire en mutation profonde et la réalisation de son portrait sensible.**

Cet appel s'adresse aux artistes professionnels porteurs d'un projet cohérent avec les orientations du Parc naturel régional du Vercors. Toutes les disciplines artistiques sont éligibles.

## ○ Grands objectifs :

La résidence de territoire « action culturelle et création » poursuit les quatre grands objectifs suivants :

**Fédérer** autour des patrimoines du Parc naturel régional du Vercors (paysages, récits, habitat, etc.) en lien avec les différents acteurs culturels, associatifs, éducatifs, sociaux ;

**Valoriser** par un médium artistique des initiatives de porteurs de projets touristiques ayant engagé leur transition touristique ;

**Sensibiliser** aux enjeux de la transition touristique en donnant à voir la manière dont le territoire et ses acteurs s'adaptent localement ;

**Accompagner** une réflexion autour du tourisme et permettre de renforcer le sentiment de responsabilité individuelle et politique.

## ○ Cadre du projet artistique et culturel :

Le projet de résidence de territoire « action culturelle et création » doit combiner trois approches :

→ **La première approche : « OBSERVER »** | Découvrir le territoire du Parc naturel régional du Vercors, les acteurs et habitants qui le font vivre et travaillent à sa préservation :

- les acteurs de la filière tourisme (OT, socioprofessionnels, Inspiration Vercors...), les acteurs-prescripteurs de l'éducation à la transition (maison des habitants, collectifs de citoyens...), les équipes du PNR du Vercors ;
- les habitants, les visiteurs, les élus des communes et communautés de communes.

Des rencontres de territoire seront co-organisées par le SMPNRV et l'équipe artistique en résidence.

→ **La seconde approche : « CRÉER »** | Réaliser un portrait sensible du territoire du Parc naturel régional du Vercors, en transition touristique. Le choix du médium et des formats de cette création artistique est libre. Elle s'inspirera de l'immersion de l'équipe artistique dans le Vercors et des

rencontres de territoire. La résidence doit permettre aux habitants d'avoir une visibilité sur le processus de création en cours. La création artistique (ou sa trace) a vocation à rester sur le territoire, au-delà de la résidence, afin de permettre aux équipes du PNR d'y faire référence avec les habitants et les socio-professionnels.

→ **La troisième approche** : « **CHEMINER** » | Accompagner et valoriser sur le territoire du Parc naturel régional du Vercors le portrait sensible créé afin de favoriser l'échange sur les thématiques qui y sont abordées. Des journées de diffusion, de médiation et de sensibilisation artistique et culturelle seront co-organisées par le SMPNRV et l'équipe artistique en résidence.

Le SMPNRV pourra poursuivre l'itinérance de l'œuvre, ou de sa trace, sur son territoire (voire au niveau régional ou national) dans l'idée d'une mutualisation de médiations thématiques par l'ensemble des Espaces valléens.

## • Modalités de déploiement de la résidence de territoire

### ○ Accompagnement du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors (SMPNRV)

L'équipe artistique sélectionnée sera accompagnée par l'équipe technique du SMPNRV pour :

- **Affiner le projet artistique et culturel et son calendrier** de mise en œuvre ;
- **Faciliter la découverte du territoire**, de ses acteurs et de ses habitants ;
- **Organiser** des journées de rencontre, de sensibilisation et de médiation dans les différentes phases de la résidence ;
- **Articuler les actions** dans le cadre de la résidence avec celles du SMPNRV ;
- **Faciliter l'immersion** sur le territoire : l'installation lors des temps d'intervention et de création, l'accès aux informations et ressources nécessaires pour le bon déroulement de la résidence.

Des réunions et des échanges réguliers auront lieu avec les chargés de missions thématiques du SMPNRV.

### ○ Rencontres de territoire

Afin de favoriser les contacts et échanges avec les acteurs et habitants du territoire du PNR du Vercors, le SMPNRV propose l'organisation de 5 journées de rencontres de territoire entre avril et septembre 2024 autour de la thématique des transitions touristiques. Ces rencontres se dérouleront sur 5 secteurs géographiques distincts du Parc.

L'équipe artistique sera accompagnée par un éducateur à l'environnement. Ils co-animeront ces rencontres sous formes de débats, d'ateliers, de sorties de terrain ou tous types d'approches permettant d'éclairer les transitions touristiques à l'œuvre.

Ces rencontres sont également l'occasion pour les artistes d'informer les acteurs et habitants du territoire sur leur résidence et de sensibiliser à leur pratique et leur esthétique.

Les rencontres mobilisent :

- **des acteurs socio-professionnels du tourisme** : engagés concrètement dans la transition par des actions qu'ils portent, ils affichent un regard novateur sur leur filière. Le recensement de ces acteurs s'appuie sur le collectif Inspiration Vercors ;

La liste des acteurs du tourisme pressentis pour être les témoins de leur transitions et accueillants de ces rencontres est fournie en annexe.

- **des habitants et des visiteurs (enfants et adultes)** : mobilisation possible par les structures relais : Maisons Pour Tous, associations de protection de l'environnement, écoles, groupes de randonneurs, collectifs citoyens existants et en demande, OT et leurs adhérent, etc ;
- **des élus locaux** : partage des enjeux sur les transitions touristiques, regards croisés sur la politique culturelle et touristique de la collectivité.

## ○ **Durée et calendrier de la résidence de territoire**

La résidence de territoire se déroulera de février-mars 2024 jusqu'en août 2025. Elle représente un temps d'investissement d'au moins 5 semaines réparties sur 1 an et demi, selon le calendrier suivant :

	<b>PHASES DE LA RESIDENCE DE TERRITOIRE</b>
<b>Février - mars 2024</b>	Préparation de la résidence avec les équipes du SMPNRV
<b>Avril à septembre 2024</b>	« Observer » : présence des artistes sur le territoire. Visites, découvertes, organisation des 5 journées de rencontres de territoire, ateliers, etc.
<b>Octobre 2024 à Janvier 2025</b>	« Créer » : Temps dédié à la création artistique du portrait sensible du territoire
<b>Février - mars 2025</b>	Préparation de la phase « Cheminer » avec les équipes du SMPNR : travail autour de la de la restitution du portrait sensible, de la communication, des modalités de l'itinérance, des projets de sensibilisation et de médiation
<b>Avril à août 2025</b>	« Cheminer » : Itinérance de l'œuvre (5 journées minimum) : restitution de la création, temps de médiations en présence de l'équipe artistique

Le calendrier présenté est une proposition susceptible d'évolution ou d'adaptation, en fonction de la disponibilité de l'équipe artistique, des conditions météorologiques ou du travail mené.

○

## • **Modalités de candidature**

### ○ **Conditions financières**

La rémunération de l'équipe artistique retenue consiste en une bourse de 25 000 euros. Elle pourra être versée en plusieurs fois et elle sera encadrée spécifiquement par une convention technique et financière.

Cette bourse de résidence couvre :

- la rémunération des artistes et intervenants, les achats de prestations ;
- les frais de déplacements et d'hébergements ;
- les frais de communication et de promotion de l'opération (uniquement la conception et l'édition) ;
- les frais techniques (achat de petit matériel, location de matériel...) ;
- les droits d'auteurs.

Le dossier de candidature devra présenter un budget prévisionnel faisant apparaître chaque poste de dépenses.

Dans le cadre du projet, le PNR du Vercors prend à sa charge les dépenses suivantes :

<b>Prestations</b>		
Prestation artistique : Résidence artistique médiation + création + scénographie + frais de résidence	25000	25000
Fabrication objet artistique	8000	15000
Interventions Educateur.ice à l'Environnement et au Développement Durable. jeunes et habitants (lors des rencontres de territoire et pour la valorisation)	7000	
<b>Animation du projet</b>		
Coordination chargés de mission Parc (20 jrs)	5000	5000
<b>Total</b>	<b>45000</b>	<b>45000</b>

Le SMPNRV et ses partenaires peuvent être ressources et accompagner l'équipe artistique dans la recherche d'hébergements sur le territoire du Parc.

### ○ **Compétences requises**

Cet appel s'adresse aux artistes professionnels porteurs d'un projet cohérent avec les orientations du Parc naturel régional du Vercors. Toutes les disciplines artistiques sont éligibles.

Afin de répondre aux attendus de la résidence de territoire, certaines compétences professionnelles sont requises :

- ✓ Autonomie de conception, d'organisation et de valorisation du projet artistique et culturel en rapport avec les enjeux du SMPNRV ;
- ✓ Curiosité et grande capacité d'écoute ;
- ✓ Goût et compétence pour la recherche et le collectage ;
- ✓ Qualité de transmission et d'animation de temps d'ateliers et de médiation ;
- ✓ Compétence en matière de communication.

## ○ Modalités de dépôt de la candidature

Le dossier de candidature est à envoyer **par mail avant le 15 novembre 2023** à aux 2 adresses suivantes :

djamilia.bazoge@pnr-vercors.fr  
sandie.schlienger@pnr-vercors.fr

### **Il devra obligatoirement contenir les éléments suivants pour être éligible :**

- Une présentation de l'équipe artistique et l'ensemble des coordonnées ;
- Une présentation d'œuvres antérieures diffusées et de projets d'action culturelle menés ;
- Une note d'intention présentant et détaillant le projet artistique et culturel envisagé ;
- Un calendrier prévisionnel ;
- Un budget prévisionnel.

Sous l'égide du Président du Parc naturel régional du Vercors, un comité de sélection sera constitué pour le choix de la compagnie ou de l'artiste à retenir. Il sera composé du Président, des vice-présidents assistés de l'équipe technique et de l'ensemble des partenaires financeurs (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, FNADT).

**Des auditions seront organisées le 15 décembre 2023 à Lans-en-Vercors.**

### **Contact pour plus d'informations :**

Djamilia Bazoge, responsable du service Éducation, Culture et Participation Citoyenne

0476943828 // [djamilia.bazoge@pnr-vercors.fr](mailto:djamilia.bazoge@pnr-vercors.fr)

Cette résidence de territoire est soutenue par :



agence nationale de la cohésion des territoires  
Commissariat de massif des Alpes



Avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur la Massif Alpin avec les Fonds Européens de Développement Régional. Co-financé par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et l'État. Agence Nationale de la Cohésion des Territoires-FNADT-CIMA.